Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Qualité de vie accrue grâce aux projets d'agglomération

Comme les deux projets des générations précédentes, le 3e projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM 2016), piloté par le Canton, fait partie des mieux notés de Suisse. La Confédération reconnaît la grande cohérence du concept multimodal de mobilité et le renforcement des axes forts de transports publics, ainsi que leur bonne coordination avec les mesures d'urbanisation. Le cofinancement fédéral, annoncé ce jour à Berne, porte sur des mesures pour un coût total de près de 400 millions de francs. Les autres projets concernant le canton de Vaud, soit Chablais Agglo et Grand Genève, obtiennent également des cofinancements fédéraux.

À l'occasion de la publication de son message aux Chambres concernant le programme en faveur du trafic d'agglomération, le Conseil fédéral a publié les rapports d'évaluation des projets d'agglomération de 3e génération. Ceux-ci avaient fait l'objet d'un dépôt auprès de l'Office fédéral du développement territorial (ARE) en décembre 2016. L'examen des projets d'agglomération, qui portent sur l'urbanisation, la mobilité et le domaine paysage et environnement, a pour but de déterminer la contribution fédérale aux mesures de mobilité. Il tient compte du coût et de l'efficacité du projet ainsi que de l'état de mise en œuvre des projets précédents.

Le rapport fédéral relève que «la vision d'ensemble du PALM est ambitieuse en terme d'aménagement du territoire et démontre la volonté des acteurs concernés de relever les importants défis d'une agglomération». Il reconnaît comme force du PALM son concept multimodal de mobilité et sa bonne coordination entre transports et urbanisation. Il relève la mise en place de stratégies et de mesures concrètes ambitieuses permettant d'améliorer significativement la qualité de vie en milieu urbain, tout en renforçant les qualités naturelles de l'agglomération, favorisant ainsi grandement la biodiversité et le maintien d'espace non bâtis.

Le Département du territoire et de l'environnement (DTE) se réjouit de ces excellents résultats qui se traduisent par le cofinancement fédéral de mesures de mobilité à hauteur de 35 %, soit 135 millions sur un coût total de près de 400 millions de francs. Il est par ailleurs heureux de constater que le mode de conduite partenariale entre le Canton, les cinq schémas directeurs, les associations régionales et les 26 communes

parties prenantes, mise en place en 2015, ait permis de faire du projet d'agglomération Lausanne-Morges une référence en la matière.

Le DTE se réjouit également des bonnes évaluations des autres projets d'agglomération auxquels le Canton de Vaud participe activement: les contributions fédérales pour Chablais Agglo et Grand Genève s'élèvent à 17 et respectivement 104 millions de francs. Il relève notamment l'augmentation du cofinancement pour l'agglomération genevoise par rapport au rapport provisoire de janvier 2018.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 14 septembre 2018

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DTE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'État
DTE, Pierre Imhof, chef de service, Service du développement territorial